

## **POLE DEVELOPPEMENT**

---

**Réunion :** du samedi 23 janvier 2021.

---

**Présidence :** M. MALIVERNAY.

---

**Présents :** MM. DROIT – ENCARNACAO – LANCELOT – MANGIN - PRETOT - PRUDHON – TRIFIGNY.

---

**Participent :** MM. BARBIER (CTD DAP) – BEGEL (CTD PPF) – MOUGIN (salarié technique) – TAVERDET (Directeur Administratif).

---

## **FOOTBALL LOISIRS**

### Rappel :

Est considéré Football loisirs, toutes les pratiques non compétitives (pas de classement, d'accession et de relégations).

Pour obtenir la validation d'une section loisirs, un club doit avoir dans ses effectifs 10 licenciés « loisirs », 1 référent football loisirs identifié et une pratique identifiée (foot loisirs vétérans à 11, à 8, football réduit, Futsal extérieur, tennis ballon ou futnet, beach soccer ...), ainsi qu'un créneau de pratique identifié.

Après échanges, il est décidé d'élaborer un plan d'actions pour inciter les clubs à développer une section football loisirs au sein de leur structure parmi un catalogue possible d'activités avec l'aide du District.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle (pas de contacts autorisés), les nouvelles pratiques doivent être considérées comme une opportunité, et peuvent rentrer dans le champ de la réathlétisation.

## **DIRIGEANT CLUB DELEGUE DE MATCH**

Un travail a été réalisé sur ce dossier par Marc Lemercier et Louis Mougin. Le document a été transmis au Président du District.

Ce document a été élaboré comme support dans le cadre de futures formations destinées aux dirigeants inscrits sur les feuilles de matches de la phase automne 2020 comme délégué de la rencontre.

Ce document sera présenté à la prochaine commission pour validation.

Un listing est à réaliser par le secrétariat afin de recenser les personnes concernées.

Après validation, un e-mail sera adressé aux clubs en mentionnant les personnes invitées à participer à cette formation d'une durée de 2H00 à 2H30, à programmer avant la reprise des compétitions au printemps 2021.

## **ARBITRAGE (HORS OFFICIELS)**

### - Catégorie U13 : rôle arbitre assistant par un joueur

Une formation (élaborée par la CRA) est prévue d'une durée de 1H30 à l'attention des dirigeants accompagnateurs d'équipes, en charge de l'accompagnement du jeune joueur à la fonction d'arbitre assistant.

Une dotation en matériel est prévue à l'attention des clubs participants (chasubles, drapeaux de touche....).

Trois formations décentralisées pourraient être programmées avant la reprise des compétitions du printemps 2021.

Un questionnaire club sera réalisé afin de lister les personnes concernées des clubs, qui seront chargées de cette mission.

### - Arbitrage des jeunes par les jeunes :

Un échange est réalisé sur les potentiels axes de travail relatifs au développement de l'arbitrage des jeunes par les jeunes (exemple : matches U13 arbitrés par des U15, matches U11 arbitrés par des U13), comme cela peut se réaliser dans d'autres fédérations (exemple : handball).

Un travail est à réaliser sur ce dossier par la commission, en y associant la CDA (section jeunes arbitres).

## **SITUATION/ COVID ET POST COVID**

Notre instance est à l'écoute et à la disposition des clubs depuis le début de cette crise sanitaire : communications sur les pratiques autorisées aux entraînements, aides techniques apportées sur les séances d'entraînement aux clubs, mise en place de cycle d'activité football dans les écoles primaires en lien avec le ou les clubs locaux.

A cet égard, un travail de recensement sera réalisé sur les clubs/continuité ou pas des activités chez les jeunes et les seniors.

Un contact dont les modalités restent à préciser sera pris avec les clubs pour échanger sur ces sujets.

L'aide du District se poursuivra lors de la période post COVID par la poursuite des actions pré citées. Il sera également possible aux clubs de solliciter le District afin d'organiser des journées évènementielles dans les écoles primaires de leur secteur géographique.

\*\*\*\*\*

Cette réunion constitue la 1<sup>ère</sup> réunion du « Pôle Développement », qui pourra associer à l'avenir d'autres membres en fonction des dossiers spécifiques abordés.

Prochaine réunion : date à fixer.

Le Président de la commission Pôle développement,  
**Michel MALIVERNAY**

RAPPEL :

*Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.*